

Certificat de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

RS1734 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE · SIRET : 77567145600082

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le 1er stage permettant de certifier des « instructeurs SST » (terminologie ayant été remplacée par « formateurs de formateurs SST ») et s'adressant à des associations nationales agréées a été organisé par l'INRS en Avril 1986.

La 1re certification portant la terminologie de « Formateur de formateurs SST » a été organisée par l'INRS en janvier 2011.

Pour former les sauveteurs secouristes du travail dans les entreprises, le réseau prévention a mis en place un dispositif qui assure une cohérence politique nationale et une large décentralisation de l'activité fondée sur des partenariats avec des entreprises et des organismes de formation. Celui-ci se traduit par l'habilitation de structures pour la formation de formateurs SST et/ou de SST.

Les sauveteurs secouristes du travail sont formés par des formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Il existe deux types de structures dans lesquelles les formateurs exercent : les entreprises et les organismes de formation.

L'action des formateurs d'entreprises ou d'organismes de formation est conduite conformément aux termes du document de référence SST et des documents annexes.

Les formateurs SST sont formés par des formateurs de formateurs SST. L'action de ces formateurs de formateurs est conduite, conformément aux termes du document de référence SST et des documents annexes. Les formateurs de formateurs SST des entreprises et des organismes de formation, ainsi que les référents SST des services prévention des caisses régionales, sont formés exclusivement par l'INRS.

Les programmes et référentiels des différents niveaux sont définis par l'INRS et doivent être respectés par tous les partenaires.

La certification de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout formateur de formateurs certifié de concevoir, d'animer des sessions de formation et d'évaluer de futurs formateurs en sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son organisme de formation, son entreprise ou son établissement.

Ainsi certifié, le formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail peut :

- proposer à l'employeur, en relation avec le service de santé au travail et les autres acteurs de la prévention, un projet de mise en place d'un dispositif de formation de formateurs SST ;
- rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement ;
- former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des formateurs SST de l'entreprise ou de l'établissement ;
- assurer les formations SST de l'entreprise ou de l'établissement, ou accompagner l'entreprise ou l'établissement dans l'organisation des formations de SST, en conformité avec les documents de référence ;
- développer, au travers des formations qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé, liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences du formateur de formateurs SST se déclinent en 3 grands domaines de compétences :

- Domaine de compétences 1 : se situer en tant qu'acteur du développement et de la promotion du dispositif SST.
- Domaine de compétences 2 : concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation de formateurs SST.
- Domaine de compétences 3 : animer et accompagner un réseau de formateurs SST.

Le 1er domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 1 à 3 :

1. Accompagner les formateurs SST dans l'analyse d'une demande de formation d'une entreprise en lien avec les besoins et enjeux de celle-ci.
2. Analyser une demande de formation de formateurs SST et promouvoir les formations de formateurs SST.
3. Se situer en tant qu'interlocuteur privilégié du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Le 2e domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 4 à 6 :

4. Concevoir et organiser une action de formation de formateurs SST.
5. Animer une séquence de formation de formateurs SST en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
6. Utiliser différentes méthodes d'évaluation.

Le 3e domaine de compétences comporte 1 compétence :

7. Animer et accompagner un réseau de formateurs SST.

Le nouveau document de référence SST de l'INRS (version V5.01/2016), présentant le référentiel d'activités et de compétences du formateur de formateurs SST est disponible, dans la rubrique « documents de références dispositifs démultipliés », en format pdf sur le site web de l'INRS à l'adresse suivante :

Pour obtenir le certificat de formateur de formateurs SST, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 7 compétences inscrites au référentiel de compétences

4 épreuves certificatives permettent d'évaluer ces 7 compétences.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour prétendre à suivre une formation de formateur de formateurs SST, le stagiaire devra :

- être titulaire du certificat de formateur SST en cours de validité ;
- avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation « compétences de base en prévention » du réseau des CARSAT/CRAM/CGSS ou validé l'auto-formation en ligne proposée par l'INRS.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1734/>